



Lexique juridique contesté par huissier

Par **caro776**, le **14/03/2015 à 11:06**

BONJOUR marque de politessernQue signifie le verbe "dire" lors de la rédaction d'un jugement ? Peut-on le rendre synonyme du verbe "ordonner" ?rnPar exemple, s'il est écrit sur le jugement : "dit que monsieur participera pour moitié aux frais d'orthodontie", est-ce que cela le "condamne" et l'oblige à payer ?rnMerci,

Par **alterego**, le **14/03/2015 à 15:14**

Bonjour,rnrnOuirnrnCordialement

Par **caro776**, le **14/03/2015 à 15:27**

Bonjour, rnrdans ce cas, pourquoi un huissier a-t-il pu refuser de lancer une procédure de recouvrement sous le prétexte que "dire" n'est pas "condamner".